Nations Unies S/PV.6798



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-septième année

6798e séance

Jeudi 5 juillet 2012, à 10 heures

New York

Président:	M. Osorio	(Colombie)
Membres:	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unies d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Demin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Hendrie
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

12-40449 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2012, je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Li Baodong, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et lui adresser nos remerciements ainsi qu'à sa délégation pour le sérieux, l'efficacité et le savoir-faire avec lesquels ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, S. E. M. Kadré Désiré Ouédraogo, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/512, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Maroc, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2056 (2012).

Je donne maintenant la parole à M. Ouédraogo.

M. Ouédraogo : Qu'il me soit permis, avant tout propos, d'exprimer, au nom du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), S. E. M. Alassane Ouattara, notre gratitude au Conseil pour l'occasion qui nous est offerte de nous adresser de nouveau à cette auguste assemblée.

Il y a de cela 20 jours, et plus précisément le 15 juin dernier, le Conseil m'a donné la possibilité, ainsi qu'à la délégation de haut niveau qui m'accompagnait, de participer à une session interactive avec les membres du Conseil autour de la requête de la CEDEAO visant à obtenir une autorisation pour le déploiement d'une force de stabilisation de la CEDEAO au Mali au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous avons, au cours de ces interactions constructives, partagé la même vision des défis à relever. Nous avons surtout, dans un consensus général, admis la nécessité d'apporter collectivement une réponse appropriée à l'enlisement de la situation au Mali et aux souffrances des populations touchées par cette crise, dont les menaces directes qu'elle représente pour la paix et la sécurité régionales et internationales ne sont plus à démontrer. Je voudrais saluer le soutien politique qui a été fortement exprimé par les membres du Conseil à la requête de la CEDEAO, et qui se traduit aujourd'hui par l'adoption d'une résolution visant à accompagner les efforts de la CEDEAO, soutenus par l'Union africaine, dans la résolution de la crise au Mali.

Chaque heure qui passe comporte des risques évidents d'une aggravation de la situation politique, humanitaire et sécuritaire au Mali. Les choses empirent de jour en jour, avec notamment la persistance de l'impasse de la crise constitutionnelle à Bamako et l'enlisement de la situation humanitaire et sécuritaire au nord du pays, caractérisé par de graves violations des droits humains et des libertés fondamentales, la profanation des lieux saints, la destruction du patrimoine culturel, la prolifération des armes et l'implantation de plus en plus affirmée de réseaux terroristes et de mouvements jihadistes qui ont repoussé le Mouvement national pour la libération de l'Azawad des territoires occupés. Face à une situation de cette gravité, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont réaffirmé, au cours de leur sommet tenu à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire, le 29 juin dernier, leur détermination de résoudre la double crise au Mali, et réitéré leurs décisions antérieures à ce sujet.

Les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de consolider la transition politique en cours au Mali et d'en assurer la plus grande inclusivité, à travers notamment l'élargissement de la base du Gouvernement et l'adoption urgente, par toutes les parties prenantes, d'une feuille de route qui devrait être assortie d'actions concrètes et d'un calendrier d'exécution précis. À cet égard, je voudrais informer les membres du Conseil qu'un cadre de

consultation de toutes les forces vives du Mali est prévu le 7 juillet 2012 à Ouagadougou, avec la participation du médiateur et des chefs d'États membres du groupe de suivi sur le Mali.

Par ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'accélérer le déploiement de la force en attente de la CEDEAO au Mali, conformément aux dispositions de l'article 25 du Protocole relatif au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et pour le maintien de la paix et de la sécurité. Dans cette perspective, une mission technique d'évaluation, constituée d'experts de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, se rendra à partir de demain 6 juillet 2012 au Mali pour préparer le terrain en vue du déploiement imminent des troupes en collaboration avec les autorités de transition, qui ont formellement accepté, sur une requête, la démarche ainsi initiée.

Je voudrais à ce niveau de mon propos rappeler quelques éléments qui sous-tendent la démarche de la CEDEAO, et que j'ai d'ailleurs eu l'occasion de transmettre au Secrétaire général suite à la demande du Conseil, lors de notre session interactive du 15 juin.

Conformément au mandat adopté par le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, approuvé par le Président en exercice le 16 avril, l'objectif de ces différentes initiatives régionales vise, premièrement, à sécuriser la transition ; deuxièmement, à créer un environnement favorable à la promotion du respect des droits humains et à l'assistance humanitaire ; et troisièmement, à aider l'armée malienne à rétablir l'unité et l'intégrité territoriale du pays. La stratégie de la CEDEAO consiste donc à intensifier les efforts de médiation avec toutes les parties prenantes et à assurer concomitamment un processus de déploiement par phase, la première phase consistant en un déploiement immédiat de la force pour sécuriser la transition et les institutions républicaines ; la deuxième phase impliquant la formation et la restructuration de l'armée malienne ; la troisième phase, qui peut ne pas être nécessaire en cas de succès de la médiation, consistant à assister les forces armées maliennes pour restaurer l'intégrité territoriale du pays.

Le succès de ces initiatives requiert incontestablement une grande coordination des efforts et la participation de toute la communauté internationale. C'est pourquoi, dans notre démarche actuelle, nous mettons l'accent sur une étroite concertation avec l'Union africaine, l'ONU, les pays du champ et les autres partenaires de développement. C'est pourquoi également nos partenaires sont étroitement associés à la mission d'évaluation technique qui va se rendre demain au Mali. Les conclusions de cette mission d'évaluation technique seront examinées, dans ce même esprit de concertation, par une réunion de planification générale des chefs d'état-major de la CEDEAO, qui permettra ainsi de peaufiner les paramètres du déploiement, c'est-à-dire les modalités, les options, les coûts, les rôles, les appuis techniques requis, etc., ainsi que les plans opérationnels détaillés de la mission de la CEDEAO au Mali, lesquels seront dès lors transmis au Conseil de sécurité.

La CEDEAO prend acte de la résolution 2056 (2012), que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité. Elle constitue une première étape importante dans l'engagement politique de la communauté internationale en appui aux efforts de la CEDEAO pour la résolution de la crise au Mali. Cette résolution renforce, en effet, dans leurs différents aspects, les positions défendues par la CEDEAO, notamment au regard de la restauration de l'ordre constitutionnel, du rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali, de la lutte contre le terrorisme et de la nécessité d'une stratégie globale pour le Sahel.

Je voudrais ici me féliciter de l'unanimité qui s'est dégagée autour de ces différentes questions et renouveler, au nom du Président en exercice de la CEDEAO, et à travers lui, des 15 États membres de cette sous-région, notre gratitude à tous les membres du Conseil pour l'aboutissement de ce processus. Je voudrais en particulier saluer le rôle de facilitation joué par la représentation permanente de la France à cet égard.

Compte tenu de la gravité de la situation au Mali et de la nécessité de sauvegarder la sécurité régionale et internationale, nous devons absolument voir en ce processus une phase séquentielle et progressive vers une mobilisation plus ferme de la communauté internationale dans le démantèlement des réseaux criminels et terroristes dans le nord du Mali. L'envergure des opérations envisagées requerra certainement des moyens financiers, techniques et logistiques très importants.

C'est pourquoi, conformément à la décision du sommet de Yamoussoukro, je voudrais réitérer la demande de la CEDEAO auprès du Conseil de sécurité d'accélérer le processus d'adoption d'une nouvelle résolution qui, sur la base des informations complémentaires qui seront fournies par la mission d'évaluation technique, soutiendra le déploiement d'une force opérationnelle de la CEDEAO au Mali pour sécuriser la transition et travailler avec une armée malienne restructurée dans la conquête de l'unité du pays et dans la lutte contre le terrorisme qui s'installe inexorablement dans la région.

Pour terminer, Monsieur le Président, il me plaît de saluer la manière dont vous conduisez les débats et de réitérer mes remerciements à tous les membres du Conseil pour le soutien qu'ils ne cessent de témoigner à l'endroit du Mali et pour leur accompagnement dans le processus de consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ouédraogo de sa déclaration.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.